

3.6

Avis d'audiences

---

---

**3.6 AVIS D'AUDIENCES**

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – FÉVRIER / 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Johanne Tessier	2025-09-01(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville Président  Mme Sophie Chalifour Membre  Mme Maryse Pelletier, C. d'A.A. Membre	24 et 25 février 2026 À 9 h 30	Visioconférence  Pour le lien de connexion, contacter le greffe au :  <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	Avoir transmis des informations fausses à l'assureur	Culpabilité
Céline Paquin	2025-10-01(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville Président  Mme Nathalie Boyer, C. d'A. Ass. Membre  M. Maxime Béland Membre	17 février 2026 À 9 h 30	Visioconférence  Pour le lien de connexion, contacter le greffe au :  <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	Omettre de prévenir son client qu'elle n'avait pas été en mesure de souscrire à un contrat d'assurance pour les biens de l'entreprise, créant un découvert d'assurance pendant une période  Omettre de prévenir son client qu'elle n'avait pas été en mesure de souscrire à un contrat d'assurance pour la responsabilité de l'entreprise, créant un découvert d'assurance pendant cette période  Transmettre environ dix-sept (17) notes de couverture au nom de son client, dans lesquelles étaient consignées des informations qu'elle devait savoir fausses et/ou erronées	Culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – FÉVRIER / 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Thomas Sylfra 141692	CD00-1565	M <sup>e</sup> Chantal Donaldson Vice-présidente  M. Marc Binette, Pl. Fin. Membre  M. Diane Bertrand Pl. Fin. Membre	24 février 2026; 25 février 2026; 26 février 2026 et 27 février 2026 À 9 h 30	Chambre de l'assurance 2000, McGill College Montréal (Québec) H3A 3H3  Pour y participer, contacter le greffe au :  <a href="mailto:comitediscipline@chambresf.com">comitediscipline@chambresf.com</a>	Avoir fait signer un document en blanc;  Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme;  Fournir de faux renseignements à l'assureur	Culpabilité